

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	84 (2012)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Des projets urbains à visée exploratoire
<b>Autor:</b>	Sfar, Doris
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-323298">https://doi.org/10.5169/seals-323298</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des projets urbains à visée exploratoire

**Le programme Projets urbains – intégration sociale dans des zones d'habitation – vient d'entrer dans sa seconde phase. En tant que mesure d'intégration approuvée en 2007 par le Conseil fédéral, ce programme soutient des moyennes et petites villes s'engageant à améliorer la qualité de vie dans des quartiers confrontés à des défis particuliers et à y promouvoir l'intégration sociale.**

Cinq services fédéraux unissent leurs forces et soutiennent conjointement, depuis 2008, des démarches de développement de quartier, conformément à leur mission en matière de développement territorial (ARE<sup>1</sup>), d'intégration (ODM, CFM, SLR<sup>2</sup>) et d'habitat (OFL<sup>3</sup>). La seconde phase du programme pilote Projets urbains, qui va de 2012 à 2015, renoue avec les objectifs et l'approche préconisée lors de la phase 1.

Les communes sélectionnées développent des stratégies pour faire face à l'apparition de zones d'habitation dont le devenir semble compromis par le cumul d'aspects problématiques: présence de groupes sociaux défavorisés, difficultés liées au vivre ensemble, parc immobilier et abords délaissés, image négative. Elles visent une amélioration durable de la qualité de vie et la création de conditions favorables à l'intégration, en recourant à des modes de travail basés sur l'interdisciplinarité, des démarches partenariales et la participation.

Cette phase, comme la précédente, prend les contours d'un voyage d'exploration: la destination est connue, les territoires à traverser cernés; l'outillage facilitant le cheminement et le franchissement des distances est prêt à l'emploi, l'aire d'arrivée est à distance de vue.

### Des territoires particuliers

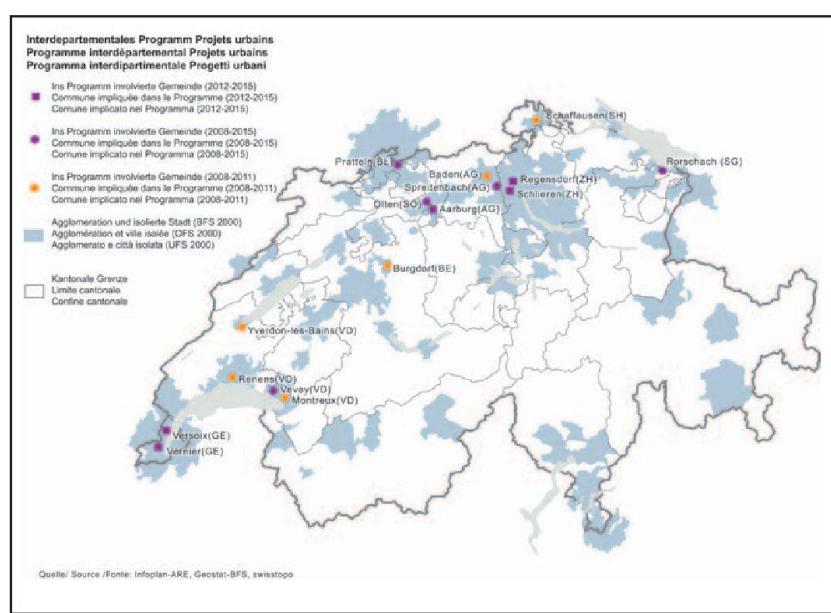
Les quartiers des communes participant au programme constituent le terrain de ce voyage d'exploration. Ils sont porteurs d'importants enjeux sur les plans urbanistique et social. En tant qu'espace de proximité des ménages, l'échelle du quartier s'offre

comme point de départ pour aborder des préoccupations liées à la cohésion sociale. En dépit des difficultés qu'ils peuvent rencontrer, les quartiers sont dotés de nombreux potentiels, souvent laissés en friche, qui constituent des leviers pour promouvoir leur développement. Et en tant que «portions» d'une entité urbaine plus grande, leur dynamique influence le fonctionnement de la ville dans son ensemble.

Les communes partenaires, pour l'ensemble du programme, sont au nombre de seize, dont six romandes et dix alémaniques. Leur taille varie entre 8000 et 35 000 habitants. Elles se répartissent sur neuf cantons. Sept se placent dans le sillage d'un grand centre urbain – Genève, Lausanne, Bâle et Zurich – alors que huit autres

forment elles-mêmes le noyau d'une agglomération de moindre importance. Quant aux quartiers, une douzaine se caractérise par leur vocation d'habitat et leur situation en périphérie alors que quatre autres sont multifonctionnels et plus proches du centre de la localité.

Chaque territoire a ses spécificités qui n'attendent qu'à être révélées, abordées et traitées. Ici les conditions de logement demandent à être améliorées sans pour autant évincer les locataires en place. Là les espaces extérieurs laissent particulièrement à désirer et pourront être remodelés. Ailleurs, ce sont les liens intergénérationnels et l'engagement civique qui se prêtent comme leviers, ou encore les valeurs positives vécues à l'intérieur du quartier, opposées à la stigmatisation



tion imposée de l'extérieur. En dépit des similitudes apparentes, ces territoires sont uniques du fait de leurs habitants, de la manière dont ceux-ci appréhendent leur espace de vie, le vivent et le font vivre.

### L'outillage pour mieux cheminer

Le développement de quartier requiert donc une observation attentive du terrain, une bonne compréhension des dynamiques sociales et spatiales et une forte propension à interagir avec les forces en présence. Mieux vaut-il disposer des outils adéquats pour s'y lancer!

La pièce maîtresse de cet outillage – la boussole – est fournie par la méthode du projet urbain. En tant que telle, elle offre un cadre d'orientation adapté aux situations complexes de la ville et aux processus de transformation qui l'affectent. Le projet urbain prend en compte les différentes dimensions associées au territoire ainsi que les préoccupations et politiques y liées – le bâti et le logement, les espaces collectifs et publics, la mobilité et l'accessibilité, les prestations favorisant l'intégration et les activités créatrices de liens. Ses points cardinaux sont les particularités du lieu, les besoins des acteurs, les potentiels à valoriser, la coordination et la concertation. Il permet de garder le cap d'un objectif préalablement défini – la requalification du quartier – en y travaillant avec les acteurs concernés, en particulier les habitants du quartier de toute provenance ou tout âge. Il rend possible l'adaptation constante de l'itinéraire menant à cet objectif, en prenant en compte les éléments apparus en cours de chemin: opportunités soudaines, événements imprévus, aspérités insoupçonnées. Son maniement se veut collectif: le projet urbain privilégie la collaboration entre les différents services et niveaux institutionnels. Embrassant des enjeux variés dont la résolution implique différentes échelles territoriales, il est à usage interdisciplinaire.

Il est plus aisément de cheminer pourvu d'un équipement adéquat et ayant fait ses preuves. La Confédération remplit cette fonction d'appui logistique, avec le concours des cantons concernés. Elle apporte un soutien technique et financier grâce à un budget annuel d'environ un demi-million de francs. Pour nourrir la réflexion autour des différentes pratiques, elle anime une plateforme d'échanges rassemblant deux fois par année les acteurs engagés dans le programme et se charge du dispositif d'évaluation permettant d'apprécier l'avancement des projets.

Les expériences et enseignements engrangés durant les quatre années passées font office de provisions de route. Ils sont réunis dans une série de publications et accessibles sous [www.projetsurbains.ch](http://www.projetsurbains.ch). Outre le dépliant de présentation du programme, il s'agit d'une infolettre semestrielle, à laquelle on peut s'abonner, d'une étude et de son résumé consacrés à la place de la mixité sociale dans le développement de quartier, d'articles publiés dans la presse spécialisée ainsi que, depuis peu, du rapport d'évaluation des activités 2008–2011.

### Que nous attend-il dans l'aire d'arrivée?

Une expérience pilote ne se suffit pas à elle-même; elle a l'ambition de vérifier par l'expérimentation le bien-fondé ou les résultats d'une approche. Le programme veut bien sûr développer sa démarche, optimiser les résultats, démontrer son utilité, rendre ce mode de travail attractif aux yeux des communes. Il veut promouvoir l'idée qu'à travers une action intégrale et territorialisée, il est possible de traiter les méfaits de la ségrégation spatiale qui, elle, est toujours plus présente au sein de nos agglomérations. Qu'il ne s'agit pas de «réparer» des territoires défaillants par des opérations-chocs, le plus souvent aux frais des habitants en place, mais de les développer en partant de leur génie propre, en travaillant avec leurs forces vives et en plaçant les habitants au centre des



Projet urbain à Yverdon-les-Bains.

préoccupations. C'est l'accès équitable des populations défavorisées aux ressources de la ville, leur capacité d'agir et leur pouvoir d'autonomie qu'il s'agit de renforcer.

Dans ce but, le programme entend intensifier les activités d'information et de sensibilisation par la valorisation de ses acquis auprès des élus politiques, des responsables administratifs et des experts. Deux événements ponctueront le début de l'année 2013: l'organisation d'une journée nationale consacrée à cette thématique ainsi que la parution, à cette occasion, d'une brochure d'une cinquantaine de pages, sorte de journal de voyage qui illustre par l'image et le texte les points saillants issus du programme.

A terme, le programme ambitionne son ancrage durable dans la loi, et ce dans le cadre de la révision partielle de la loi sur les étrangers, actuellement en cours. Cette révision cherche à développer le droit de l'intégration. Elle prévoit de fixer dans la loi sur l'aménagement du territoire l'encouragement de l'intégration des étrangers et la cohésion sociale comme faisant partie de ses objectifs. Elle vise à pérenniser le programme «Projets urbains» et à l'inscrire définitivement dans les attributions de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), reconnaissant par-là la pertinence de son action.

Texte: Doris Sfar

<sup>1</sup> Office fédéral du développement territorial.

<sup>2</sup> Office fédéral des migrations, Commission fédérale pour les questions de migration, Service de lutte contre le racisme.

<sup>3</sup> Office fédéral du logement.